

RAPPORT ANNUEL

2
0
0
8

 **Port de Bruxelles**
Haven van Brussel

Présenté à

l'assemblée

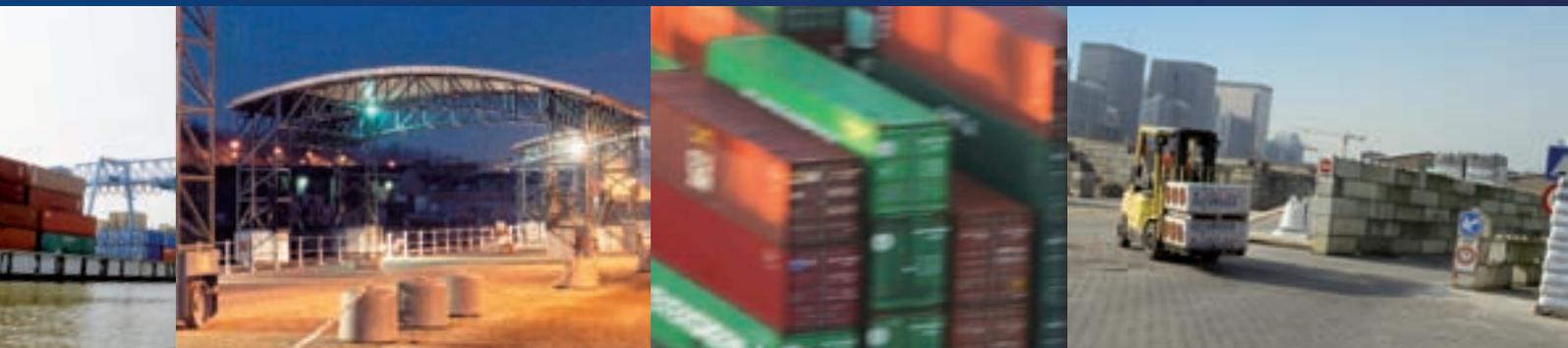
générale des actionnaires

le 29 mai 2009

16^e exercice social

11M
8
6
4
2
10M

6
4
2
9M
8
6
4
2
8M
8
6
4
2



RAPPORT ANNUEL

2
0
0
8

GRAPHISME: WWW.ACG-BXL.BE



SOMMAIRE

Un port au service du développement durable	04
Objet social du Port de Bruxelles	06
Conseil d'administration	07
Direction et services	08
Le personnel du Port en 2008	09
Nouvelle augmentation record des trafics au port de Bruxelles en 2008	10
Nouveau Contrat de Gestion 2008-2012 du Port de Bruxelles	13
L'étude «Bénéfices environnementaux liés à l'usage de la voie d'eau à Bruxelles»	14
Le Port de Bruxelles pour le développement durable	15
Attribution d'une nouvelle concession au quai de Heembeek	16
BILC - le centre logistique nouvelle génération	17
Carcoke - évolution du projet	17
Mission économique à Casablanca	18
Succès pour la 2 ^e Bourse de l'emploi	18
IRIS TL, un centre de référence logistique	19
Europe: fin du projet DIPCITY	19
Evénements au Port de Bruxelles	19
Intégration urbaine: bateau cinéma, réaménagement des écluses, projet terminal passagers	20
Rapport de gestion: introduction	21
Rapport du Commissaire	28
Proposition à l'Assemblée générale de statuer sur les points de l'ordre du jour	31
BILAN	
I. Bilan au 31 décembre 2008	32
II. Compte de résultats au 31 décembre 2008	34
III. Annexes au bilan et compte de résultats	35
IV. Bilan social	40
IV. Règles d'évaluation	42
VI. Composition du capital au 31 décembre 2008	44

UN PORT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DOTÉ D'UN NOUVEAU CONTRAT DE GESTION



Laurence Bovy

Présidente
du Conseil
d'Administration

Piet Coenen

Vice-Président
du Conseil
d'Administration

Cette année encore, les résultats du trafic par voie d'eau à Bruxelles sont excellents, tant pour les trafics traditionnels du port que pour les conteneurs, secteur de pointe de l'économie portuaire bruxelloise. Le Port de Bruxelles, par ses initiatives et par son appui aux entreprises situées sur son domaine (dont les incitatifs tarifaires dans nos concessions), a permis l'établissement d'un nouveau record, et ce en dépit de la crise économique, qui a débuté aux Etats-Unis à l'été 2008, et dont nous avons constaté les premiers effets, notamment sur le trafic de conteneurs.

Ces résultats nous encouragent. Le Port de Bruxelles est plus que jamais décidé à poursuivre cette fructueuse collaboration avec ses entreprises et à les soutenir pour résister en 2009 à la crise économique et financière.

Pour y arriver le Port de Bruxelles s'est doté en 2008 d'un nouveau contrat de gestion, qui le lie à la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2008-2012. Il s'agit là d'un outil important, qui se fonde sur les acquis des quinze années d'existence de la société régionale du Port de Bruxelles et jette les bases des développements futurs de la place portuaire bruxelloise.

La poursuite de la modernisation du port de Bruxelles doit évidemment se faire avec le concours de la Région de Bruxelles-Capitale, d'où l'importance de ce 3ème contrat de gestion entre la Région et le Port, qui fixe les objectifs à 5 ans auxquels s'engage le Port, ainsi que les moyens, notamment budgétaires, dont il disposera pour ce faire.

Le Port de Bruxelles a pu, depuis la création de la société régionale, se développer et se moderniser au cours des années. Nous entendons poursuivre dans cette voie; le contrat de gestion nous impose d'ailleurs d'arriver à six millions et demi de tonnes de trafic propre à horizon 2012. Pour atteindre cet objectif, le Port de Bruxelles relèvera de 15% le trafic minimum requis lors de chaque renouvellement de concession.

Ce contrat s'articule autour de trois grands axes de développement : le renforcement du rôle du port en tant que plateforme logistique multimodale intégrée au cœur de l'Europe, le renforcement de la contribution du port à l'économie et à l'emploi bruxellois et la poursuite des efforts d'intégration urbaine du domaine portuaire.

La finalisation des deux grands projets en cours, BILC et Carcoke est également ancrée dans le contrat de gestion. La modernisation du centre TIR et la construction du BILC (Brussels International Logistics Centre) permettra de doter Bruxelles d'entrepôts de la nouvelle génération et d'un centre de logistique urbaine permettant de limiter l'intrusion des camions dans le centre-ville, de favoriser ainsi l'implantation d'entreprises utilisant les nouvelles technologies logistiques. Avec le site de Carcoke, le port disposera d'un pôle logistique maritime à l'entrée nord de la région.

Le rôle du port de Bruxelles pour l'emploi, sujet auquel nous sommes particulièrement sensibles, est aussi mis en exergue dans le contrat de gestion. L'objectif chiffré à l'horizon 2012 fixé au Port est d'augmenter le nombre d'emplois directs de 20 % pour passer à 7 200 emplois. Le Port et la Région s'engagent également à encourager la féminisation de l'emploi portuaire.

L'investissement total de la Région sur cinq ans représente un montant de près de 75 millions d'euros. Ce financement nous a déjà permis l'engagement de personnel supplémentaire, par exemple dans nos équipes techniques.



POUR ASSURER SON AVENIR



Charles Huygens,

Directeur général f.f.

Alfons Moens,

Directeur général
adjoint f.f.

Ce contrat de gestion représente donc un engagement à long terme de la Région, ainsi qu'un gage de stabilité pour notre institution. Grâce à la confiance que nous témoigne la Région au travers de ce document, nous pouvons voir l'avenir avec optimisme et nous engager dans les projets ambitieux qui nous tiennent à cœur pour notre port et notre région.

En 2008, nous avons choisi de mettre l'accent sur le rôle du port pour le développement durable. Pour la première fois, grâce à une étude de la VUB (Vrije Universiteit Brussel), nous pouvons chiffrer précisément l'impact de l'activité portuaire bruxelloise sur l'environnement et la qualité de la vie à Bruxelles. Avec près de huit millions de tonnes transportées par la voie d'eau en 2008, ce sont plus de 740 000 camions qui ont été évités dans et aux alentours de Bruxelles.

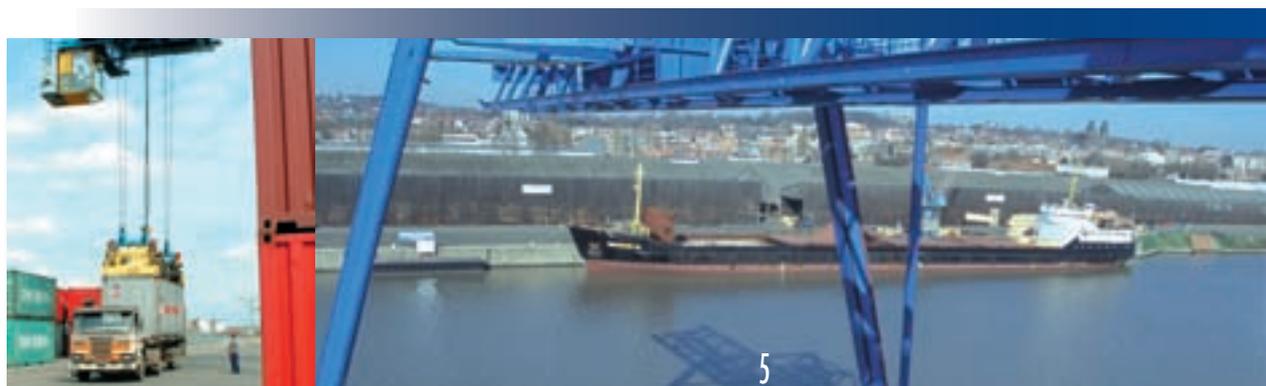
Mais plus que le simple impact sur la circulation, cette étude démontre également à quel point l'activité portuaire est bénéfique pour l'ensemble de notre société puisqu'elle réduit considérablement les coûts externes du transport, pris en charge par la collectivité. Le transport par la voie d'eau réduit aussi considérablement les émissions de CO₂, préoccupation majeure pour réguler le réchauffement planétaire. Enfin, cette étude démontre combien le choix de la Région de Bruxelles-Capitale d'investir dans son infrastructure portuaire est justifié puisqu'elle souligne le formidable retour sur investissement qu'il représente, avec un retour de près de 12 euros par euro investi.

Vous le lirez dans ce rapport, la part du rail dans nos trafics portuaires reste trop faible. Nous avons la volonté de renforcer la présence ferroviaire au port de Bruxelles afin de renforcer encore notre multi-modalité. Ainsi, les travaux de rénovation du faisceau ferroviaire de l'avant-port, entrepris par Infrabel, touchent à leur fin. Une fois achevés, ces travaux nous permettront d'offrir une liaison ferroviaire directe avec l'avant-port et le terminal à conteneurs.

Nous avons, au cours de cette année 2008, poursuivi la modernisation du domaine portuaire bruxellois. Ainsi, les travaux de dépollution du site de Carcoke ont été initiés par l'association momentanée Katoen Natie-Jan De Nul-Envisan. Ce site - qui était le plus pollué de Bruxelles - accueillera prochainement un centre logistique multimodal performant.

Pour mener à bien les nombreux projets en cours, nous avons également procédé à l'engagement de nouveaux membres du personnel, notamment pour notre Direction technique. Dans le souci d'intégrer ces nouveaux collaborateurs au sein de nos équipes, nous avons organisé plusieurs événements de type « team-building » afin de permettre à l'ensemble du personnel de travailler en parfaite harmonie, et de pouvoir mener à bien les nombreux projets ambitieux que nous entendons développer au cours des années à venir.

Laurence Bovy, Piet Coenen, Charles Huygens, Alfons Moens.



OBJET SOCIAL

DU PORT DE BRUXELLES



Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale. Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires dont les parts sont réparties comme suit:

- La Région de Bruxelles-Capitale, qui détient 58,05 % du capital ;
- La Ville de Bruxelles, qui détient 33,40 % du capital ;
- Les 8 communes bruxelloises actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;
- La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances, filiale de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles, qui détient 3,67 % du capital.

ADRESSES UTILES :

Siège administratif du Port:

Place des Armateurs, 6 - 1000 Bruxelles
Tél. +32 2/420.67.00 Fax +32 2/420.69.74
portdebruxelles@port.irisnet.be www.portdebruxelles.be

Capitainerie du Port:

Rue de l'Avant-Port, 2 bte 1 - 1000 Bruxelles
Tél. +32 2/215.69.25 +32 2/247.91.20
Fax +32 2/215.32.66
capitainerie@port.irisnet.be

Adresses e-mail:

chuygens@port.irisnet.be	amoens@port.irisnet.be
pmatthis@port.irisnet.be	goriger@port.irisnet.be
rreekmans@port.irisnet.be	atkindt@port.irisnet.be
ldelprat@port.irisnet.be	badam@port.irisnet.be

WWW.PORTDEBRUXELLES.BE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENCE

Laurence BOVY	(1)	F
---------------	-----	---

VICE-PRESIDENCE

Piet COENEN	(2)	N
-------------	-----	---

ADMINISTRATEURS

Fatima ABID	(3)	F
-------------	-----	---

Mustafa AMRANI	(4)	F
----------------	-----	---

Abdallah BOUSTANI ¹	(5)	F
--------------------------------	-----	---

Frédéric CRICKX	(6)	F
-----------------	-----	---

Willy DECOURTY ²		F
-----------------------------	--	---

Khadija EL HAJJAJI	(7)	F
--------------------	-----	---

Jan GYPERS	(8)	N
------------	-----	---

Michel LEMAIRE	(9)	F
----------------	-----	---

Jean-Louis MAZY	(10)	F
-----------------	------	---

Didier NOLTINCX	(11)	F
-----------------	------	---

Arnaud PINXTEREN	(12)	F
------------------	------	---

Kim STRAUVEN		N
--------------	--	---

Gert VAN der EEKEN	(13)	N
--------------------	------	---

Johan VAN LOOY	(14)	N
----------------	------	---

Jean-Paul VAN STEENBERGHE	(15)	N
---------------------------	------	---

Serge VILAIN	(16)	F
--------------	------	---

Didier WAUTERS	(17)	F
----------------	------	---

FONCTIONNAIRES DIRIGEANTS

Charles HUYGENS	(18)	F
-----------------	------	---

Alfons MOENS	(19)	N
--------------	------	---

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Julie LUMEN ³		F
--------------------------	--	---

Pierre DEJEMEPPE ⁴	(20)	F
-------------------------------	------	---

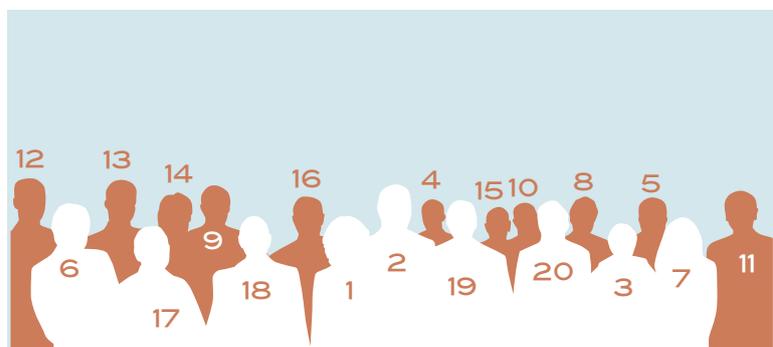
Raf DEVOS		N
-----------	--	---

¹ à partir du 16 février 2008

² jusqu'au 15 février 2008

³ à partir du 15 avril 2008

⁴ jusqu'au 14 avril 2008



DIRECTION

& S E R V I C E

DIRECTION GÉNÉRALE : **Charles HUYGENS**, Directeur général f.f.

ir. Alfons MOENS, Directeur général adjoint f.f.

DIRECTION TECHNIQUE	DIRECTION JURIDIQUE & INFORMATIQUE	DIRECTION MARKETING & DÉVELOPPEMENT	DIRECTION ADMINISTRATIVE	DIRECTION COMMERCIALE	DIRECTION FINANCIÈRE	CAPITAINE
ir. Alfons Moens <i>Ingénieur-Directeur</i>	Philippe Matthis <i>Directeur</i>	Geneviève Origer <i>Directeur</i>	Ann t'Kindt <i>Directeur</i>	Rainier Reekmans <i>Directeur</i>	Bénédicte Adam <i>Responsable</i>	Luc Delprat <i>Capitaine de Port</i>
Etudes et travaux voie d'eau	Contentieux & Avis juridiques	Développement	Personnel	Concessions et locations de terrains, bureaux, entrepôts	Gestion financière	Navigation
Réalisation et maintenance bâtiments	Gestion des contrats	Etudes économiques et statistiques	Service social	Remembrements et extension du domaine portuaire	Comptabilité analytique et budgétaire	Sécurité sur la voie d'eau
Travaux et maintenance canal	Marchés publics	Urbanisme	Accueil	Autorisations		Ouvrages d'art
Electro-mécanique	Assurances Gestion informatique et nouvelles technologies de l'information	Communication				Perception
Environnement						



LE PERSONNEL DU PORT EN 2008

Aïcha CHERIGUENE - Khadija ABENAISSATI - Bénédicte ADAM - Zakaria AKEL - Songül AKIN - Brahim AMRAOUI - Nadia ARIDJ - Jean ASSELMAN - Eric BAEYENS - Lucienne BAEYENS - Claudio BASIGLIINI - Jacques BASTIDE - Luc BERCKMANS - Jean-Louis BLOMMAERT - Isabelle BODART - Albert BORREMANS - Mohamed BOUSAKLAOUI - Fabienne BRACKE - Chantal BRUTIN - Anthony CALLENS - Nathalie CHARON - Olivier CLIQUET - Erik COOREVITS - Marc DAMANET - Marie-Anne DAUNE - Nicole DE CONINCK - Christiaan DE CUBBER - Isabelle DE GHELDERE - Bertrand de HEMPTINNE - Luc DE METSENAERE - Dirk DE MEYER - Martine DE NORRE - Dirk DE PRINS - Alfons DE ROY - Danielle DE SMEDT - André DE SMET - Suzanne DEDECKER - Line DELCOIGNE - Philippe DELCOMMUNE - Michel DELRIEVE - Eric DELVALLEE - Louis DELVALLEE - Roland DELVALLEE - Claude DEMELENNE - Pierre DEMEUTER - Jean-Paul DENAYER - Philemon DENEFF - Frédéric DEWEZ - Emile DIET - Hafida DRAOUI - Anja DURANT - Leyla DURMAZ - Luis Filipe FERREIRA DA FRAGA - Marthe FLORQUIN - Thierry FRAIGNEUX - Denis FRANQUIN - Roger FRONCZIK - Marine GODEAU - Sylvain GODFROID - Thierry GOOSSENS - Gaëtan GOUDMAEKER - Caroline GRILLET - Philippe GROULT - Marc HELMAN - Eric HEYLIGHEN - Camille HOFF - Charles HUYGENS - Laurent JACQUET - Paul JENARD - Youssef KHATTABI - Bernard LACROIX - Mounir LAHANI - Olivier LAMBRECHTS - Johan LEPEZ - Monique L'HOIST - John LIEKENS - Philippe LIENARD - Denis LOUSBERG - Vanessa LURQUIN - Patrick MAGUIN - Bettina MARCOUX - Carine MARCOUX - Paul MATTENS - Philippe MATTHIS - Denis MERTENS - Michel MINY - Alfons MOENS - Anne MOMMENS - André MOONS - Maria MOTTARD - Johan OPSOMER - Thierry ORBAN - Geneviève ORIGER - Domenico PASCUZZI - Rudi PIZARRO - Nico RAEMDONCK - Fatime RAMA - Rainier REEKMANS - Stéphane RONGE - Catherine ROORYCK - Mary Elizabeth RUBINOS CASTILLO - Faramarz SABZALIZADEH - Kamel SAÏM - Pascal SCULIER - Dany STROEIJBANS - Valérie TANGHE - Yves TASSIGNON - Marcel TILMANNE - Ann T'KINDT - Mohamed Wafid TOUNSI - Denis TOUSSAINT - Fabien VAN DEN BOSSCHE - Jeff VAN DER AUWERA - Bernard VAN KOMEN - Eddy VAN MEENEN - Geoffrey VANDECASTEELE - Guy VANDECASTEELE - Eddy VANDENHEUVEL - Alain VANDERMAELEN - Sabrina VANGENECHTEN - Nathalie VANSIPPE - Stefan VERBEECK - Marc VERBIST - Geert VERHEYEN - Patrick VINDELINCKX - Henry-Paul VUNGBO BONGO YAWALLY - Pierre WARNON - Luc WEYERS - Pierre WIELKI - Ariane WOUTERS



NOUVELLE AUGMENTATION RECORD DES TRAFICS AU PORT DE BRUXELLES EN 2008

L'année 2008 s'est une fois de plus clôturée sur un record historique des trafics par voie d'eau depuis la création du Port de Bruxelles. Les trafics propres augmentent de 13% par rapport à l'année 2007, pour atteindre près de 4,9 millions de tonnes. L'augmentation du trafic propre par rapport à l'an 2000 représente une progression de 41%. Le trafic global quant à lui (trafic propre et trafic de transit) s'approche sensiblement des 8 millions de tonnes (7,85 millions de tonnes – soit une augmentation de 6% par rapport à 2007).

Les trafics conteneurisés progressent également et atteignent presque les 18.000 EVP (équivalent vingt pieds). Enfin, le trafic ferroviaire à l'avant-port a progressé en 2008 de 7%, pour dépasser légèrement les 360.000 tonnes.

TRAFIC GLOBAL (EN MILLIERS DE TONNES)

	2008	2007	2000
TRAFIC PROPRE BRUXELLES	4.889	4 317	3 455 +25%
TRANSIT	2.970	3 108	2 445 +27%
TOTAL	7.859	7 425	5 900 +26%

TRAFIC GLOBAL

Après un premier semestre extrêmement positif (+20% en trafic propre, +8% en transit et +15% au global), l'influence de la crise financière a commencé à se faire sentir sur les volumes transportés à Bruxelles, qui reste cependant très positifs : plus d'un demi-million de tonnes supplémentaires ont été chargées et déchargées à Bruxelles en 2008.

Le trafic de transit n'a pu maintenir sa croissance, avec un ralentissement particulièrement brutal des trafics liés à la métallurgie (-25% pour les produits métallurgiques et -17% pour les ferrailles).

TRAFICS PONDERES

	2008	2007	2000
TONNAGES BRUTS <i>(en milliers de tonnes)</i>	4 317	4 200 +3%	3 455 +25%
TONNAGES PONDERES <i>(en milliers de tevs)</i>	3 108	3 198 -3%	2 445 +27%

TRAFIC PROPRE

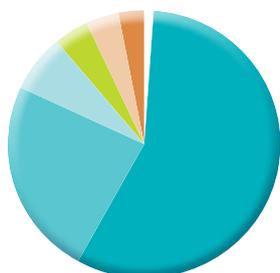
1. Pondération des trafics

Les trafics pondérés en fonction de la valeur ajoutée portuaire (valeur créée par la manutention portuaire) ont également fortement progressé, pour approcher le seuil des 6 millions de tevs. Pour rappel, la pondération des tonnages bruts se fait en fonction de la valeur ajoutée portuaire : plus un type de trafic requiert un matériel, une technicité et un temps de manutention élevés, plus ce trafic se voit attribuer de valeur portuaire (valeur d'investissement en matériel et coût de la main-d'œuvre).



2. Trafic propre par catégories de marchandises

RÉPARTITION DU TRAFIC PROPRE EN 2008



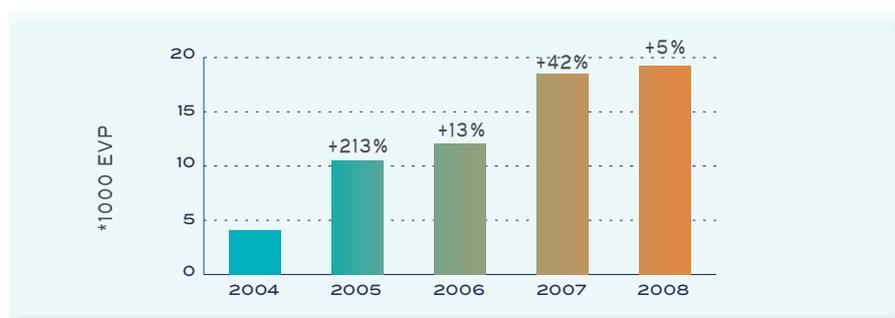
■ Matériaux de construction	57%
■ Produits pétroliers	24%
■ Produits agricoles	7%
■ Denrées alimentaires	4%
■ Conteneurs	4%
■ Minerais et ferrailles	3%
□ Produits métallurgiques	1%

EVOLUTION PAR CATEGORIES DE PRODUITS (EN MILLIERS DE TONNES)

	2008	2007	2000
Matériaux de construction	2.800	2.291 +22%	1 773 +54%
Produits pétroliers	1.159	1.036 +12%	918 +26%
Produits agricoles	330	370 -11%	373 -11%
Denrées alimentaires	219	261 -16%	247 +11%
Minerais & ferrailles	192	152 +26%	0 -
Divers (conteneurs)	123	133 -8%	74 +66%
Produits métallurgiques	64	73 -12%	66 -4%
Autres	2	1 -	4 -77%
Total	4 889	4.317 +13%	3 455 +41%



EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU TERMINAL À CONTENEURS



Après la très belle performance de 2007 (+42%), le terminal à conteneurs de l'avant-port (BCT – Brussels Container Terminal), dont la croissance s'est vue atténuée en 2008 par les premiers effets de la crise économique mondiale : baisse des importations d'aciers sud-coréens, des exportations de farines vers l'Asie du Sud-Est et de ferrailles vers l'Inde, pour ne citer que quelques secteurs.

L'année 2008 a cependant apporté également de nouveaux trafics et de nouveaux utilisateurs du terminal à conteneurs.

= 740 000 CAMIONS EN MOINS DANS LA VILLE CHAQUE ANNÉE
 2 000 CAMIONS PAR JOUR EN MOINS DANS LA VILLE



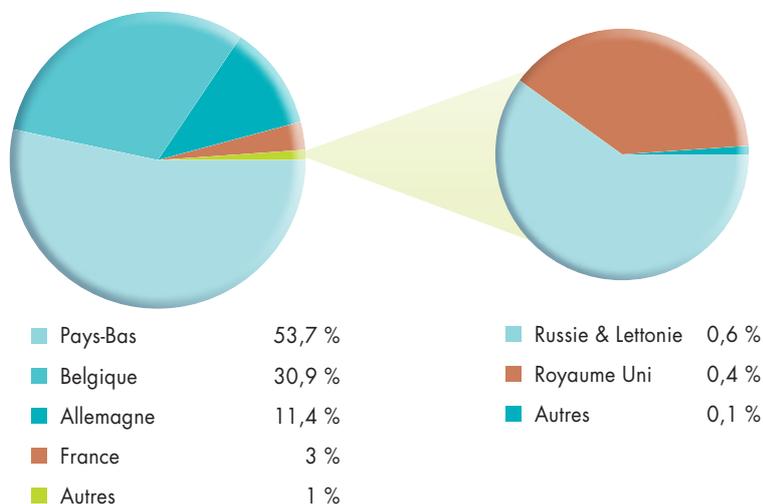
1. Direction des flux

ENTRÉES ET SORTIES (EN MILLIERS DE TONNES)			
	2008	2007	2000
ENTRÉES	3.803	3680 + 3%	3.026 +26%
SORTIES	979	625 +56%	429 +128%
LOCAL	107	12 +768%	0 -
TRAFIC PROPRE	4 889	4.317 +13%	3.455 +41%

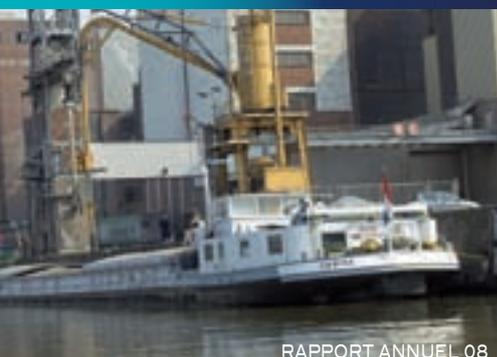
Bien que les activités portuaires bruxelloises soient encore très majoritairement tournées vers l'importation, l'équilibre des flux s'améliore graduellement, grâce aux exportations de résidus de consommation.

2. Répartition des échanges

PAYS D'ORIGINE ET DE DESTINATION DES MARCHANDISES



L'importance des Pays-Bas comme partenaire commercial s'est encore confirmée en 2008 : ce pays représente à lui seul près de 54% des trafics par voie d'eau et même 57% des importations bruxelloises.



NOUVEAU CONTRAT DE GESTION 2008-2012 DU PORT DE BRUXELLES : DES MOYENS IMPORTANTS POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS AMBITIEUX



Charles Huygens, Laurence Bovy,
Brigitte Grouwels et Piet Coenen lors
de la signature du contrat de gestion.

Le Port de Bruxelles s'est vu doté en 2008 d'un nouveau contrat de gestion pour la période 2008-2012.

Le nouveau contrat de gestion prévoit des objectifs ambitieux en matière d'économie, de logistique et d'intégration urbaine. D'ici 2012, le Port de Bruxelles s'est vu fixé comme objectifs:

- une augmentation de 50% des trafics propres par la voie d'eau à 6,5 millions de tonnes
- une augmentation du nombre de terrains pouvant accueillir des activités portuaires et logistiques pour arriver à une surface d'au moins 90ha (+45%)
- Une augmentation du nombre d'emplois directs dans le domaine portuaire pour atteindre 7.200 unités (contre 6000 en 2007)

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux moyens sont mis à la disposition du Port puisque la Région de Bruxelles-Capitale renforce à concurrence de 30% la dotation allouée au Port de Bruxelles, soit un montant total de 9,5 millions d'euros.

L'application des différentes mesures déjà prises par la Région en vue d'améliorer la situation de l'emploi pour les Bruxellois au port de Bruxelles, sera également poursuivie (centre de formation, bourse d'emploi annuelle, emploi au Port, etc.)

En matière d'intégration urbaine et d'activités récréatives, la Région augmente également la dotation annuelle de 17% à 1,6 millions d'euros.

D'autres nouveaux éléments prévus dans le contrat de gestion concernent l'enquête de satisfaction annuelle qui sera soumise aux entreprises portuaires et usagers de la voie d'eau ainsi que l'attention particulière portée à la simplification des procédures administratives pour les entreprises portuaires.

Dans le cadre de son nouveau contrat de gestion, le Port s'engage en faveur des trois composantes du développement durable : environnementale, sociale et économique, tout en poursuivant ses efforts en faveur du bien-être des riverains.

Ainsi, le masterplan du Port de Bruxelles sera actualisé à l'horizon 2020 ; l'achèvement des grands projets en cours au port de Bruxelles (notamment le BILC et Carcoke) est également confirmé dans le contrat de gestion, dans le but notamment d'augmenter la valeur ajoutée des transbordements effectués à Bruxelles. Le dragage continuera bien évidemment à être effectué, afin d'offrir une accessibilité optimale aux installations portuaires.

Une extension foncière est prévue, notamment sur le site de Schaarbeek formation où la Région met tout en oeuvre afin que le Port y dispose de biens fonciers. En outre, il est prévu l'engagement d'une quinzaine de membres du personnel pour mener à bien l'ensemble des projets et missions du contrat de gestion.

Dans le cadre des efforts d'intégration urbaine, continus depuis la création du Port de Bruxelles, un réaménagement des écluses et un plan lumières le long de la voie d'eau sont prévus.

L'ÉTUDE « Bénéfices environnementaux liés à l'usage de la voie d'eau à Bruxelles »

DÉMONTRE LE RÔLE CRUCIAL DU PORT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À BRUXELLES

Gâce à sa localisation unique, tout près du centre de Bruxelles, et surtout à son accessibilité exceptionnelle, le port de Bruxelles offre à sa ville la possibilité de s'approvisionner en marchandises par voie d'eau. La navigation fluviale étant le mode de transport le mieux adapté au développement durable, elle contribue quotidiennement à améliorer la qualité de vie des Bruxellois. Pour quantifier cet avantage, une étude a été réalisée en 2008 par l'équipe du Professeur Macharis, de la VUB. Cette étude a été réalisée sur base des chiffres du trafic par voie d'eau pour l'année 2007.

700 000 poids lourds évités à Bruxelles

En 2007, il aurait fallu, pour transporter les 4,3 millions de tonnes de marchandises transbordées de ou vers la voie à Bruxelles, plus de 255 000 poids lourds à charge pleine. Si l'on considère la navigation à Bruxelles dans son ensemble (y compris le transit et les trajets à vide), ce sont annuellement plus de 700 000 poids lourds en moins sur le réseau routier bruxellois.

27,5 millions € de coûts externes évités

Pour la première fois, l'équipe du Professeur Macharis a chiffré précisément les coûts externes évités grâce à la présence d'un port à Bruxelles. Sur base des chargements et des déchargements effectués en 2007, ils ont calculé qu'au niveau belge, la présence du port a permis d'économiser 11,5 millions d'euros, hors coûts de congestion. Si l'on tient compte de la congestion routière actuelle (congestion « modérée »), ce sont 27,5 millions d'euros supplémentaires évités.

Jusqu'à 81,6 millions € évités en coûts externes d'ici 2015

Les perspectives d'avenir du port ont également été analysées par l'équipe du Prof. Macharis, sur base des éléments actuels et des options stratégiques et des projets définis dans le Masterplan à l'horizon 2015 du Port de Bruxelles. Ils ont déterminé que, pour un trafic propre (hors transit) de 5,716 millions de tonnes en 2015, les économies en coûts externes procurées par l'usage de la voie d'eau s'élèveront de 15,1 millions d'euros (hors congestion) à 36,1 millions d'euros (congestion comprise). Si les problèmes de congestion routière de Bruxelles devaient encore s'aggraver à cette échéance, ces économies atteindraient alors 81,6 millions d'euros.

Une réduction conséquente des émissions de CO₂

Par ailleurs, les émissions de CO₂ des transports fluvial et routier ont été estimées. Il en ressort que l'existence de la voie d'eau et du port à Bruxelles représente actuellement une économie d'émissions de CO₂ allant, pour les trafics propres au port, de 32.590 à 51.545 tonnes de CO₂, selon le scénario utilisé et de 67.942 à 108.683 de tonnes de CO₂ si l'on inclut le trafic en transit sur le canal.

Investir dans le portuaire à Bruxelles, c'est investir durablement

Enfin, l'étude s'est penchée sur les gains sociaux que pouvait générer la construction d'un nouveau mur de quai au port, sous forme d'une analyse coûts/bénéfices sociaux. Au niveau belge, grâce aux avantages sociaux et environnementaux qu'il procure, cet investissement, *a priori* élevé, procure un rendement positif de 9,38€ par euro investi. Si l'on tient compte des coûts de congestion, ce ratio de rendement passe à 11,84€ par euro investi. L'explication de ces ratios de rendement très positifs est liée à un coût d'investissement unique limité, à une durée de vie très longue et à un coût d'entretien très limité, d'une part, et à des coûts externes évités annuellement très élevés, d'autre part. A Bruxelles, la présence de la voie d'eau et des installations portuaires au cœur de la ville fait qu'avec un investissement limité, on peut réaliser des économies sociales et environnementales considérables.





Le Port de Bruxelles a souhaité souligner, au cours de l'année 2008, le rôle important de l'activité portuaire bruxelloise pour le développement durable.

C'est pour cela que deux séminaires ont été organisés sur ce thème.

Au cours de ces deux séminaires, l'un consacré au rôle du Bassin Vergote, l'autre à la chaîne logistique, plusieurs entreprises portuaires ont témoigné de leur action au quotidien en faveur des trois piliers du développement durable :

- l'environnement,
- le social et
- l'économique.

Gestion par projets

Les groupes de projets, mis en place pour les années 2008 et 2009 dans le but de favoriser un fonctionnement transversal de l'institution, ont travaillé sur les thèmes suivants : développement durable, égalité des chances et diversité, énergies alternatives, suivi de la législation européenne en matière de sécurité portuaire et terminal à passagers.



LE BATEAU LE PLUS PROPRE DU MONDE OFFICIELLEMENT PRÉSENTÉ DU PORT DE BRUXELLES



Au cours de l'année 2008, le Port de Bruxelles a accueilli Janez Potocnik, Commissaire européen pour la science et la recherche, pour la présentation du bateau Victoria, surnommé « the world's cleanest ship ».

Le bateau « Victoria », propriété de BP et affrété par la compagnie néerlandaise Verenigde Tankrederij sert de prototype de bateau

propre depuis novembre 2007. Il navigue dans les ports d'Anvers et Rotterdam et est utilisé pour le transport de lubrifiants à destination des bateaux de mer.

Il s'agit d'un bateau de navigation intérieure qui combine plusieurs technologies pour réduire fortement les émissions pendant son fonctionnement. Le développement de ces technologies propres doit permettre de renforcer la prédominance du rôle de la voie d'eau pour un transport durable.

EMPLOI DES JEUNES

Le Port de Bruxelles a également souhaité renouveler l'engagement de plusieurs jeunes à la recherche d'un emploi dans le but de leur offrir une expérience professionnelle bénéfique à leur développement. Ainsi, sept jeunes se sont vus offrir un contrat d'un an dans les différents services du Port de Bruxelles. Le Port de Bruxelles s'est engagé à leur offrir un vrai travail, tout en assurant une formation pendant leurs heures de service. Le Port de Bruxelles souhaite ainsi s'intégrer aux efforts de la Région en faveur d'une réduction du chômage.

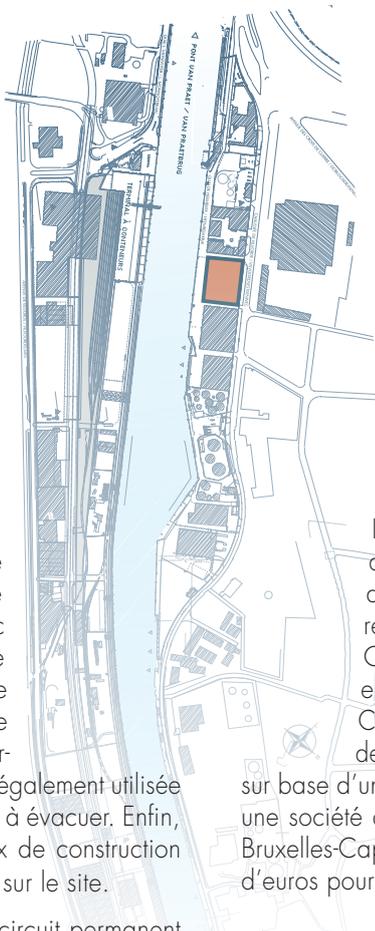
Par ailleurs, le Port de Bruxelles a continué sa collaboration avec l'asbl BRAVO de la Ville de Bruxelles, qui permet à des stewards de parcourir l'entièreté du domaine portuaire afin d'assurer une mission de surveillance des installations portuaires.

DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE PORTUAIRE

ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE CONCESSION AU QUAI DE HEEMBEEK

Le terrain situé au quai de Heembeek, d'une superficie de plus de 15 000 m² dans l'avant-port de Bruxelles, a fait l'objet d'un appel à projets auquel quatre entreprises ont répondu. Après examen des différentes offres, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer cette nouvelle concession à la société Lemaire, active dans le secteur de la construction et dans la location de matériel spécialisé. Cette société dispose déjà, à l'heure actuelle, de deux sites le long de la voie d'eau, à Vilvorde et Leeuw-Saint-Pierre. Le quai de Heembeek, situé le long de la même voie d'eau, à mi-chemin entre les deux sites existants, représente donc un emplacement stratégique. La société Lemaire entend développer sur ce site le transport palettisé de matériaux de construction destinés à alimenter le marché bruxellois. Une partie du site sera également utilisée pour le stockage de terres de chantier à évacuer. Enfin, un espace d'exposition de matériaux de construction ouvert au public est également prévu sur le site.

La société Lemaire entend établir un circuit permanent de bateaux pousseurs entre Bruxelles, Anvers, Liège et Charleroi, entre autres pour l'évacuation des terres des chantiers de la Région bruxelloise, mais également pour l'acheminement des matériaux de construction entre ses différents sites. Le Port de Bruxelles a été particulièrement sensible à la volonté de cette société de développer



le transport palettisé par voie d'eau (voir encadré), type de transport que le Port entend promouvoir. Le volume transporté par la voie d'eau est garanti pour 185 000 tonnes par an, et pourrait atteindre 300 000 tonnes une fois le projet en vitesse de croisière.

Le développement de ce site prévoit en outre la création de 75 emplois. La concession est accordée pour une durée de quarante ans, pour un investissement initial de 2 millions et demi d'euros, avec en phase de développement 3 millions et demi d'euros supplémentaires.

Infrabel a entamé en septembre 2008 la deuxième phase des travaux de modernisation du faisceau de formation de l'avant-port, reliant notamment le terminal à conteneurs. Ce terminal ferroviaire sera opérationnel en 2010.

Ces travaux représentent un investissement total de 6 millions d'euros dans le port de Bruxelles, sur base d'un préfinancement de la SNCB-Holding via une société de projet créée à cet effet. La Région de Bruxelles-Capitale intervient à hauteur de 0,75 million d'euros pour couvrir les frais du préfinancement.

Afin d'intensifier l'utilisation de la voie d'eau à Bruxelles, un expert en transport a été nommé. Son rôle est d'aider les entreprises déjà actives au port de Bruxelles à augmenter la part de la voie d'eau dans leur transport, mais aussi de prospecter auprès d'autres entreprises pour leur offrir des solutions de transport plus durable.

UN TEST DU TRANSPORT DE PALETTES PAR LA VOIE D'EAU A ÉTÉ ORGANISÉ AU PORT DE BRUXELLES DANS LES INSTALLATIONS DE LA SOCIÉTÉ MPRO, SITUÉE AU BASSIN VERGOTE



Au cours de ce test, 310 palettes de matériaux de construction ont été déchargées. Le bateau utilisé avait été chargé la veille à Niel, près de Wintam, par deux producteurs de matériaux de construction, les sociétés Coeck et Wienerberger. L'objectif de ce test était de tester le système utilisé pour le déchargement, ainsi que la viabilité économique du transport palettisé par voie d'eau. Les perspectives du transport palettisé par la voie d'eau sont très positives pour le centre TIR et le futur BILC,



BILC

- Amélioration de la mobilité urbaine
- Centre de distribution urbaine performant
- Création de 650 emplois
- Premier projet bruxellois soutenu par la Banque européenne d'investissement

Le Brussels International Logistics Centre est le projet du Port de Bruxelles destiné à créer à proximité du centre TIR actuel un centre logistique de nouvelle génération. Le but du BILC est avant tout de permettre une meilleure organisation de la distribution des marchandises à Bruxelles et ainsi de diminuer les mouvements de poids lourds dans Bruxelles. Les camions arriveront au BILC en dehors des heures de pointes, et les

marchandises y seront déchargées et regroupées en fonction de la destination avant d'être chargées sur des petits camions et camionnettes pour livraison.

Pour le développement du BILC le Port de Bruxelles s'est associé à Sogaris, spécialiste français de la logistique. Les procédures pour l'obtention des différents permis nécessaires à sa réalisation sont en cours.

CARCOKE

- Partenariat avec Katoen Natie – Jan De Nul – Envisan
- Centre de services logistiques intégrés
- Création de 400 emplois
- Trafic par voie d'eau : 500 000 tonnes
- Coût total de l'opération : 60 millions d'euros

Les travaux de dépollution du site de Carcoke ont débuté au cours de l'année 2008. Ces travaux sont effectués par l'association momentanée Katoen Natie – Jan De Nul – Envisan, choisie par le Port pour la construction sur ce site d'un centre logistique multimodal.

Pour rappel, l'investissement du concessionnaire s'élève à 25 054 521 euros; il paiera en outre une redevance de concession annuelle de 492 500 euros (indexée) une fois le site en pleine exploitation qui sera réinvesti dans le projet même. En outre, le concessionnaire prend en charge le risque d'un surcoût éventuel des travaux d'assainissement.

Le Port de Bruxelles, quant à lui, prend en charge les coûts de construction du mur de quai (1 million d'euros) à l'aide de sa dotation régionale générale.



Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale prendra en charge le déficit de l'opération par l'octroi d'une dotation spécifique au Port de Bruxelles, d'un montant annuel de 830 000 euros (indexé) durant une période de vingt-cinq ans afin de couvrir le coût d'assainissement de ce terrain grevé d'une pollution historique. La dotation régionale sera revue dès que l'investissement aura été réalisé et que le coût exact de l'opération sera fixé. Cette opération sera donc budgétairement neutre pour le Port de Bruxelles.

à proximité du bassin Vergote. Il permettra en effet de relier le TIR et le BILC presque directement à la voie d'eau afin d'en faire des centres logistiques bimodaux. A terme, la volonté du Port de Bruxelles est d'ajouter un troisième mode de transport à l'offre pour le BILC en réactivant la liaison ferroviaire.

Ce test, subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale, est le résultat d'une collaboration étroite entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande.

DES ENTREPRISES PORTUAIRES SE RENDENT EN MISSION ÉCONOMIQUE À CASABLANCA

Une délégation du Port de Bruxelles s'est rendue à Casablanca pour une mission économique dans l'une des villes portuaires les plus importantes d'Afrique. La mission a été organisée à l'initiative de Brigitte Grouwels, Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale en charge du Port de Bruxelles. La délégation du Port a été pilotée par Laurence Bovy, Présidente du Port de Bruxelles, accompagnée de Piet Coenen, Vice-Président, ainsi que de membres de la direction du Port.

La mission a été organisée en collaboration avec la Communauté portuaire bruxelloise ; son Président Herman Vyverman s'est joint à la délégation, ainsi que les dirigeants de plusieurs entreprises portuaires bruxelloises, qui ont pu rencontrer des représentants d'entreprises marocaines.

Le but de cette mission était de dynamiser les relations avec le port de Casablanca et de nouer des contacts avec les

acteurs économiques d'une région dont les liens avec la Belgique sont déjà importants. L'un des accents a été mis sur la volonté de promouvoir la création de lignes maritimes régulières entre Bruxelles et Casablanca pour le transport de marchandises conventionnelles et de conteneurs. Une déclaration d'intention entre les deux Ports a été signée à cet effet.

Le succès de cette mission se mesure tant en termes de contacts établis que des objectifs atteints : la faisabilité de liaisons entre Casablanca et Bruxelles sera étudiée – un groupe de travail a été créé par la Communauté portuaire bruxelloise à cet effet. En outre, plusieurs entreprises marocaines localisées boulevard de Dixmude ou autour de Bruxelles ont demandé au Port d'examiner la possibilité de leur mettre à disposition des terrains ou des entrepôts pour leurs activités logistiques. Les négociants ont visité le port de Bruxelles et vont introduire une demande groupée pour leurs superficies et leurs trafics.

SUCCÈS POUR LA DEUXIÈME BOURSE DE L'EMPLOI AU PORT DE BRUXELLES

Le rôle du Port de Bruxelles pour la promotion de l'emploi bruxellois n'est plus à démontrer.

Pour la deuxième année consécutive, une bourse de l'emploi a été organisée au port de Bruxelles afin de permettre aux entreprises portuaires d'entrer en contact avec les demandeurs d'emploi. Cette édition a connu un grand succès, aussi bien pour les entreprises participantes que pour les demandeurs d'emplois qui ont visité la bourse. Une vingtaine d'entreprises étaient présentes, avec environ 150 offres d'emploi, alors que près de 800 demandeurs d'emplois se sont rendus à la bourse. Il s'agit là d'une progression par rapport aux chiffres de la première bourse : 15 entreprises, 50 offres d'emploi et 500 visiteurs.

Le nombre de candidates féminines est également en hausse : environ un tiers des visiteurs étaient des femmes, alors que seulement 18% des emplois portuaires sont occupés par des femmes.

Cette année, à côté des entreprises actives sur le domaine portuaire, des entreprises du secteur des transports et de la logistique ont participé à la bourse, mais également des grandes agences d'intérim comme Randstad, Daoust et Manpower.

le Port de Bruxelles a reçu de nombreuses personnalités au cours de l'année 2008 pour une visite du domaine portuaire. Parmi elles, Marie Arena, Ministre fédérale de l'Intégration sociale, des Pensions, et des grandes Villes (photo),

Amadou Djibril Diallo, Directeur général du Port de Dakar et vice-Président de l'AIVP, Eric Tomas, Président du Parlement bruxellois, Catherine Trautmann, Députée européenne.



Le Port de Bruxelles a poursuivi en 2008 ses efforts pour souder ses équipes et intégrer les nouveaux venus, notamment par l'organisation de randonnées cyclistes.





IRIS TL :

UN CENTRE DE RÉFÉRENCE POUR LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

Le Port de Bruxelles a participé à la mise sur pied du centre de référence logistique Iris TL, installé sur le domaine portuaire. Ce centre, créé par la Région de Bruxelles-Capitale, a pour vocation d'offrir des formations spécifiques aux métiers du transport et de la logistique, un secteur d'activité de premier ordre au port de Bruxelles. Ce centre doit permettre une formation de qualité débouchant sur la mise à l'emploi de nombreux Bruxellois.



EUROPE : FIN DU PROJET DIPCITY

Le projet DIPCITY, porté par le Port de Bruxelles, avec les Ports de Liège, Lille et Paris, s'est clôturé en 2008. Ce projet, financé par le programme INTERREG IIIB de l'union européenne, avait été lancé en avril 2005 dans le but de permettre à ces quatre Ports de collaborer afin de partager leurs expériences dans une série de dossiers : la valorisation et le transport des déchets par la voie d'eau, l'attractivité de l'espace portuaire et l'intégration urbaine, la multi-modalité, le rôle des ports dans la distribution urbaine, et la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir une amélioration de l'environnement et de la sûreté des domaines portuaires.

DIPCITY était organisé autour de tables rondes pour chacune des thématiques, au cours desquelles les différents Ports ont pu faire part de leurs expériences en la matière et partager leurs bonnes pratiques et leurs innovations. Toutes ces tables rondes s'inscrivaient dans l'objectif global du développement des ports intérieurs comme outils durables pour la ville.

Par ailleurs, les partenaires du projet DIPCITY ont décidé de soumettre une nouvelle candidature pour un projet INTERREG, cette fois dans le cadre du programme INTERREG IVB. URBAN PORTS a pour objectif de développer davantage les ports intérieurs urbains en tant que ports citoyens au service de leur région. Les partenaires travailleront autour de plusieurs thématiques visant à accroître leur engagement citoyen et à intégrer leurs installations dans le tissu urbain environnant.

Parmi les autres événements organisés pour célébrer les quinze ans du Port de Bruxelles, on peut notamment citer l'enregistrement des émissions radio de la RTBF le « Jeu des Dictionnaires » et de la « Semaine infernale » au port de Bruxelles.



ÉVÉNEMENTS

2008

LE DIMANCHE 1^{ER} JUIN, LE PORT DE BRUXELLES A ORGANISÉ LA 10^E ÉDITION DE SA GRANDE FÊTE DU PORT BISANNUELLE.

Une édition qui faisait la part belle aux navires de légende et aux arts de la rue lors de cette année célébrant le quinzième anniversaire de la société régionale du Port de Bruxelles. Une cérémonie avait d'ailleurs été organisée pour fêter dignement le 15ème anniversaire du Port.

Avec plus de 20 000 visiteurs sur la journée, cette édition était certainement un grand cru. Un intérêt particulier s'est manifesté, comme chaque année, à l'égard des grands navires : à côté du « Traité de Rome », un voilier qui a parcouru l'Europe dans le cadre des 50 ans de l'Union, ou de « l'Euronav Belgica », rentrant de l'Antarctique, « l'Hydrograaf », ancien bateau à vapeur qui fut la propriété de la Reine des Pays-Bas, « Le Pluvier », patrouilleur de la marine française ou encore le « Earl of Pembroke », réplique exceptionnelle d'un vieux gréement, ont été les vedettes incontestées de la fête. Les animations sur la voie d'eau et sur les quais ont ravi petits et grands, dans une ambiance conviviale et détendue. La Fête du port permet de faire découvrir aux nombreux visiteurs les installations portuaires et le rôle qu'elles jouent dans leur vie quotidienne. Pour le Port de Bruxelles, les Fêtes du port s'inscrivent dans politique d'ouverture à un large public et de diversification des usages de la voie d'eau.

INTÉGRATION URBAINE

Le rôle culturel du bassin Béco s'est renforcé au cours de l'année 2008. De nombreuses activités de loisirs y prennent en effet place, et c'est l'endroit que le Port de Bruxelles a choisi pour développer un pôle culturel centré sur la voie d'eau.

Ainsi, un appel à projets a été lancé pour allouer plusieurs concessions sur le plan d'eau de ce bassin afin d'y développer des activités de loisirs et de détente, permettant aux Bruxellois de se rapprocher de l'eau pour leurs loisirs. Les résultats de cet appel à projets seront connus dans le courant de l'année 2009.

Par ailleurs, le bassin Béco accueillera prochainement un **bateau cinéma**, l'Actor's Boat, qui sera amarré en permanence sur la rive droite du bassin Béco et offrira une nouvelle expérience cinématographique aux Bruxellois. La péniche qui servira de base à ce bateau-cinéma est actuellement en cours de rénovation, elle sera ensuite amenée au bassin Béco pour la fin des travaux et l'aménagement des salles de cinéma.

L'intégration urbaine du domaine portuaire au sens large s'est quant à elle poursuivie: le permis d'urbanisme a été obtenu pour le **réaménagement des deux écluses bruxelloises**, la remise en peinture et l'éclairage des ponts gérés par le Port a commencé.

Cette **illumination des ponts** se fait en harmonie avec le plan lumière développé par la Région de Bruxelles-Capitale et qui a pour objectif d'illuminer l'ensemble des ponts traversant le canal, ainsi que certaines berges du canal.

Enfin, le **projet de construction d'un terminal à passagers** a été présenté: l'ambition du Port est d'offrir aux opérateurs de croisières un terminal performant dans l'avant-port pour l'accueil des bateaux à croisières de grand gabarit, ne pouvant pas accéder au bassin Béco.



Esquisses du projet de terminal à passagers dans l'avant-port.

Le programme d'intégration urbaine est établi depuis 2007 avec le concours d'un architecte portuaire, en la personne de Johan Van Dessel, architecte-urbaniste. Il a été sélectionné pour la fonction d'architecte portuaire à la suite d'un appel à candidatures. Sa mission est d'imprimer sa vision urbanistique du port et de favoriser un développement harmonieux de l'intégration urbaine du port de Bruxelles, en ligne avec les grands enjeux régionaux.

1 INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

Depuis le 20 mars 2008, le Port est doté d'un nouveau contrat de gestion, signé avec la Région de Bruxelles-Capitale, pour la période 2008-2012.

La Région et le Port vont notamment poursuivre ensemble les objectifs suivants:

- Permettre au Port de se renforcer en tant que plate-forme logistique multi- et intermodale intégrée dans les réseaux de transport européens et ce, dans une optique de développement durable.
- Renforcer le rôle de pôle de référence logistique du Port en attirant de nouveaux trafics et en améliorant la connexion de la voie d'eau aux réseaux ferré et routier, ainsi qu'en participant à des initiatives innovantes en matière d'infrastructure pour le transport de marchandises, afin de développer le transfert modal et d'ouvrir de nouveaux créneaux de développement.
- Renforcer la contribution du port à l'économie bruxelloise et à la mise à l'emploi des Bruxellois, entre autres par la mise en exploitation de nouveaux terrains et par le développement de projets à haute valeur ajoutée.
- Renforcer la bonne intégration urbaine du canal et du domaine portuaire ainsi que garantir l'harmonie entre les activités économiques et les activités récréatives, tout en renforçant la sécurisation du domaine portuaire.
- Renforcer la promotion du port auprès de ses usagers actuels et potentiels et du grand public.

Ce nouveau contrat de gestion prévoit des objectifs ambitieux mais réalistes en matière d'économie, de logistique, de mobilité, d'intégration urbaine, etc. mais dote également le Port des moyens financiers, fonciers et humains adéquats pour les atteindre.

On y définit les orientations stratégiques et les moyens qui y sont alloués. La Région s'engage dans ce contrat sur les dotations futures pour le Port de Bruxelles et par ce fait, permet au Port de faire face à ses missions de service public notamment celle d'assurer la navigabilité du canal et le dragage. Ce contrat prévoit également des budgets pour l'extension du domaine portuaire ainsi que diverses études pour développer les activités voie d'eau du Port.

La conjoncture économique accuse depuis 2008 une croissance négative visible à l'œil nu. La presse accumule des communiqués boursiers négatifs, allonge sans cesse la liste des entreprises en déconfiture, celle des travailleurs licenciés, etc...

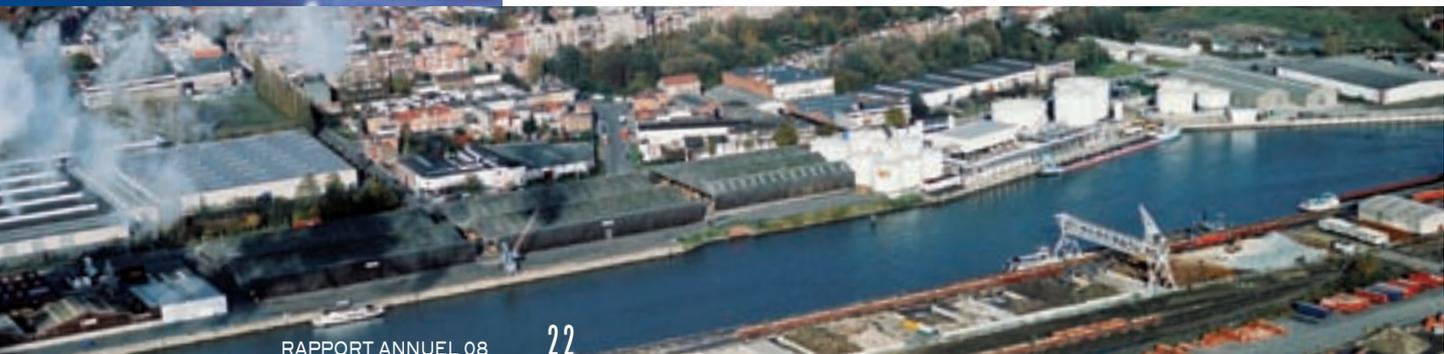
Il est donc logique que le port de Bruxelles, zone de concentration d'entreprises, se trouve en première ligne pour subir les conséquences de la croissance chancelante des entreprises et du recul du trafic par la voie d'eau. Voici quelques exemples qui permettent d'appréhender la gravité de la situation résultant de la crise :

- les transporteurs prestataires du terminal à conteneurs voient leur volume de travail se réduire ;
- une société dont le projet avait été retenu a des difficultés à trouver les financements nécessaires ;
- une entreprise met un terme à son marché de niche déficitaire pour se recentrer sur son core business ;
- une série de clients du centre TIR réduisent systématiquement la surface de leurs locaux, ce qui entraîne l'inoccupation de nombreux entrepôts ;
- certains clients règlent leurs droits plus tard que prévu.

Si la reprise de l'économie se fait attendre, alors le Port de Bruxelles risque de voir son chiffre d'affaires diminuer et de se retrouver avec des difficultés de remplacer les clients qui libèrent des surfaces de locaux.

La création de la société BILC avec nos partenaires français de Sogaris permettra de gérer et développer l'activité de ce centre logistique de dernière génération. Les permis ont été introduits le 11 janvier 2008. Le permis d'environnement a été octroyé par l'IBGE en date du 20/01/09. Il s'agit d'un permis incluant des conditions difficilement applicables. C'est pourquoi, il a été décidé d'introduire un recours auprès du Collège de l'Environnement à l'encontre du permis d'environnement concernant le BILC et ce pour reformer certaines conditions.

Dans la même lignée, le dossier Carcoke (assainissement, viabilisation et exploitation d'un terrain de 12 ha à l'avant-port) a bien progressé en 2008. La société momentanée Katoen Natie/Jan De Nul/Envisan a également reçu son permis d'environnement le 02 juillet 2008. Le site Carcoke est en cours d'assainissement. Viendront ensuite l'aménagement et l'exploitation du centre logistique maritime situé à l'entrée nord du port de Bruxelles. Le Port prendra en charge la construction du mur de quai via la dotation régionale générale. Le risque de dépassement des budgets d'assainissement estimés est couvert par la société momentanée Katoen Natie/Jan De Nul/Envisan. Il est également prévu de tirer l'emprunt (22.500.00 €) de la BEI pour ce projet dans le courant de l'année 2009, afin de récupérer le préfinancement que le Port a effectué en 2008.



La création d'un terminal à passagers a été mise à l'étude en 2008 avec l'analyse de deux sites (Meudon et Buda). Après analyse, c'est le site Meudon qui a été retenu. Les postes de financement et de subsides sont activement recherchés.

Le 4 juillet 2008, le Port a décidé de lancer un appel à projets relatif à l'attribution de 120m de plan d'eau le long des quais en rive droite du bassin Béco pour l'implantation d'emplacements de bateaux à vocation culturelle ou Horeca. Un jury a émis des propositions pour définir le projet le plus performant et un projet de bateau-hôtel a été sélectionné par le conseil d'administration.

Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2007 sont maintenues et même renforcées pour faire face, le cas échéant, aux litiges et procédures juridiques y afférentes.

Une discussion est en cours concernant la TVA pour les ports belges. En effet, l'assujettissement des concessions domaniales portuaires, considérées comme location immobilière, devraient dès lors être exemptes de TVA selon les derniers arrêts COGEP et TEMCO de la Cour de justice des Communautés européennes. Actuellement, il existe véritablement un flou juridique sur ce dossier, avec un impact financier potentiel non négligeable pour les ports.

Un avant-projet de loi, approuvé ce vendredi 24 avril 2009 en Conseil des ministres, devrait cependant clarifier les choses: le Code de la TVA serait adapté de telle manière à ce que les concessions domaniales portuaires demeurent assujetties à la TVA. L'avant-projet a été transmis au Conseil d'Etat pour avis; il sera ensuite soumis au Parlement fédéral pour adoption définitive.

Une provision pour charges est également prise pour faire face aux enrôlements décalés du précompte immobilier 2007/2008 à charge du Port et pour couvrir des indemnités pour résiliation anticipée de concession.

L'ensemble des provisions pour risques et charges s'élève désormais à 12.780.000 €.

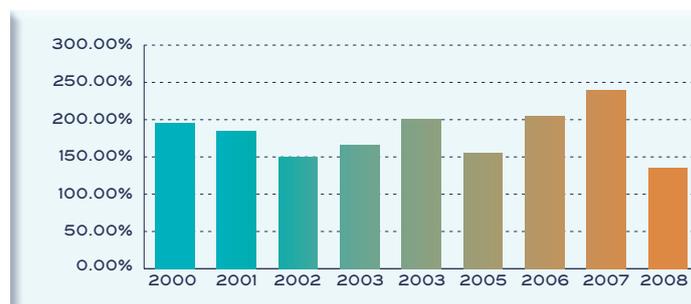
Dans les provisions pour grosses réparations et entretiens, le Port a utilisé en 2008 une partie de la provision dragage à savoir 2.751.914,60 € pour les travaux. Par conséquent, il reste une provision dragage totale de 7.487.959,39 € qui sera épuisée dans les 4 ans à venir, comme préfiguré dans les tableaux financiers du contrat de gestion (2008-2012).

Il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement.

Ci-dessous quelques ratios relevant calculés depuis l'an 2000:

LE RATIO DE LIQUIDITÉ ABSOLUE

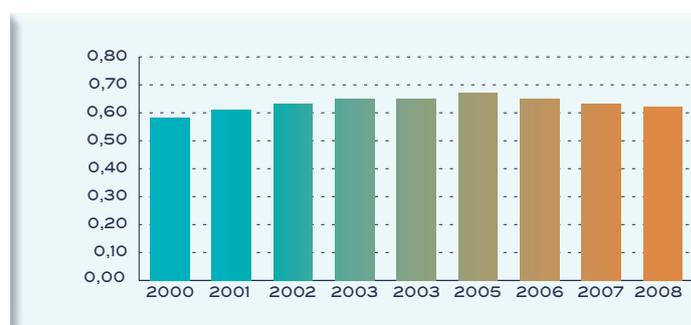
Placement + valeurs disponibles
Dettes à 1 an au plus



Le Port a des liquidités suffisantes pour faire face aux travaux et projets ambitieux prévus. En 2006 et 2007, le Port a reçu les dotations de dragage, mais l'exécution des travaux est retardée et n'a commencé que fin 2007, d'où une augmentation significative de notre trésorerie (et du ratio). Pour ce qui est de 2008, nous constatons une forte diminution de ce ratio. Ce qui s'explique par le préfinancement du projet Carcoke par le Port, ce qui a provoqué une diminution importante de notre trésorerie. En 2009, le Port tirera l'emprunt BEI afin de récupérer son préfinancement.

RATIO DE SOLVABILITÉ GÉNÉRALE (RATIO D'AUTONOMIE FINANCIÈRE)

Capitaux propres
Total du passif



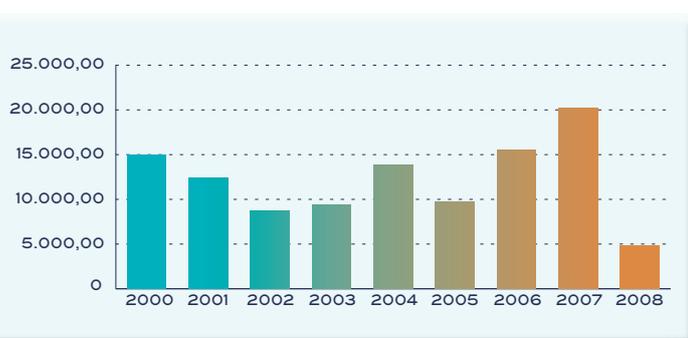
Le ratio de solvabilité a légèrement baissé en 2008 suite à une baisse des capitaux propres. Cette diminution s'explique par la baisse des subsides en capital. En effet, suite à la demande de nos commissaires aux comptes, les charges liées à un subside et qui n'ont pas encore été réalisées

doivent se retrouver dans le compte de régularisation et non plus dans les subsides en capital.

Pour l'instant, les missions du Port de Bruxelles sont suffisamment financées par les moyens propres et des subsides et ne nécessitent pas de recours significatifs à des financements extérieurs.

LE FOND DE ROULEMENT

=(Capitaux permanents – Actif fixes)



Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux «réserves» et «provisions».

Le fond de roulement est positif, ce qui définit une structure financière solide. Les actifs fixes du Port, en 2008, ont fortement augmenté suite aux travaux d'assainissement du site Carcoke qui se retrouvent en « immobilisations en cours et acomptes versés ». Par contre, les capitaux permanents ont diminué suite à une diminution des subsides en capital comme expliqué lors du ratio précédent et par une diminution de nos provisions qui se justifie par l'utilisation d'une partie de la provision dragage.

LE RATIO D'ENDETTEMENT

Dettes
Passif total

L'endettement bancaire est inférieur à 1% par rapport au passif. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunt en cours et a donc une possibilité de lancer des nouveaux projets financés par des emprunts, ce qui sera chose faite avec les projets Carcoke et BILC.

2. BILAN

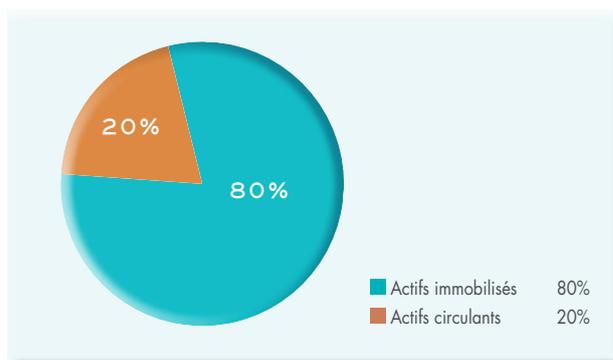
2.1. L'ACTIF

La part des actifs immobilisés qui atteint un niveau de 77.713.957,67 € est en augmentation par rapport à l'exercice antérieur et reste largement prédominante sur celle des « actifs circulants » qui représente 20 % du total du bilan comme l'illustre le graphique 1 « Structure de l'Actif ». Cette augmentation est due à la variation des immobilisations en cours. Ce poste reprend la comptabilisation des travaux d'assainissement sur le site Carcoke à concurrence de 11.600.400,40 €.

L'ensemble des travaux à charge du Port sur le site Carcoke sera d'abord activé au fur et à mesure de l'avancement du chantier et comptabilisé en « immobilisations en cours » puis repris en « terrains et constructions » à la fin des travaux. Dans un deuxième temps, ces travaux seront amortis sur la durée restante de la mise à disposition du site par la Région.

La charge d'amortissement sera alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

STRUCTURE DE L'ACTIF



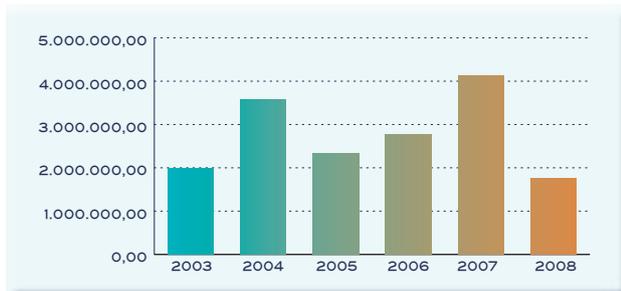
Les créances commerciales sont en diminution par rapport à 2007. L'origine se trouve que lors de l'exercice précédent, une refacturation du précompte immobilier n'avait pu se faire qu'en fin d'année ce qui avait eu pour conséquence une augmentation des créances commerciales.

Le poste « autres créances » comprend une dotation régionale non encore reçue en 2008, à savoir la dotation complémentaire « dragage » (500.000 €).



Le graphique ci-après montre l'évolution des « créances à un an au plus » sur les 6 dernières années.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS



Les placements de trésorerie restent stables par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des liquidités est due aux paiements des différentes factures de travaux d'assainissement du site Carcoke.

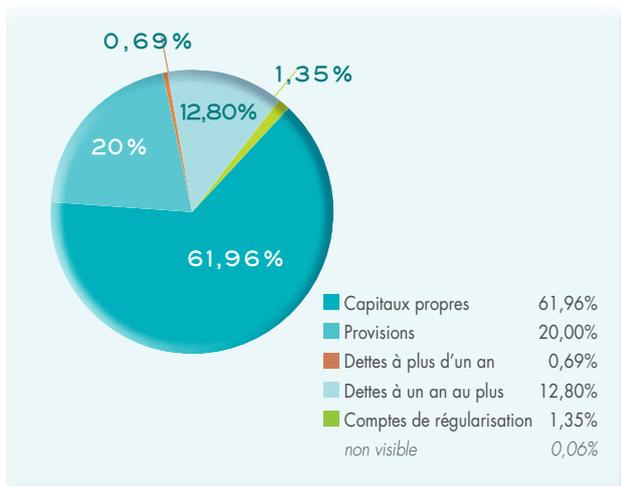
Nous avons donc préfinancé ceux-ci qui seront compensés par le tirage de l'emprunt auprès de la BEI.

Le montant du compte de régularisation s'explique principalement par un produit acquis non encore reçu qui est la rémunération pour la bonne gestion financière du Port au sein du Centre de Coordination financière de Bruxelles (CCFB) pour un montant de 953.091,97 €.

2.2. LE PASSIF

Les capitaux propres atteignent un niveau de 61,96 % du total du bilan.

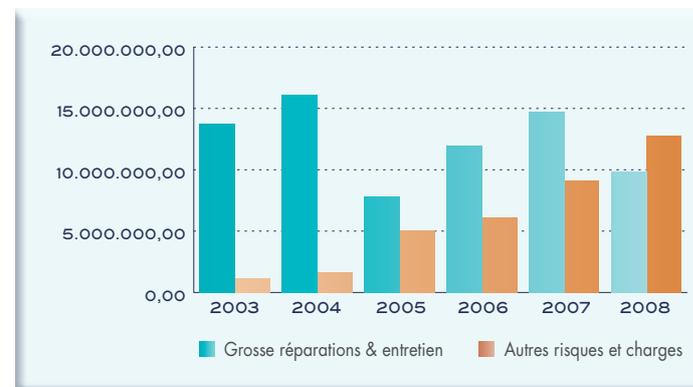
STRUCTURE DU PASSIF



L'augmentation du poste « provisions » provient de l'affectation d'une provision pour dragage de 2.800.000 €¹ et d'une provision pour risques et charges de 3.686.319,42 € et d'une reprise de provisions de 5.551.914,60 €.

Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions à concurrence de 50 % de chacun des litiges connus.

PROVISIONS



Les dettes sont influencées essentiellement par :

Les dettes à plus d'un an.

Ce poste est en diminution par rapport à 2007 et passe de 771.126,44 € en 2007 à 674.467,86 € soit une réduction de 96.658,58 €. Cette réduction est essentiellement due au transfert vers le poste « dettes à un an au plus » de 96.658,58 € représentant le reclassement de l'emprunt BPI.

Les dettes à un an au plus.

La diminution du poste est due au paiement, d'une part, de l'emprunt conclu en 1993 et, d'autre part, de la partie restante pour l'achat du terrain à la SNCB.

Les dettes commerciales ont fortement augmenté, cela est dû aux factures de Katoen Natie (site Carcoke) payées début 2009.

La diminution des dettes fiscales trouve son origine dans la réception tardive d'avertissements-extraits de rôle concernant le précompte immobilier.

Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats.

Le poste « autres dettes » est essentiellement composé des fonds Interreg.

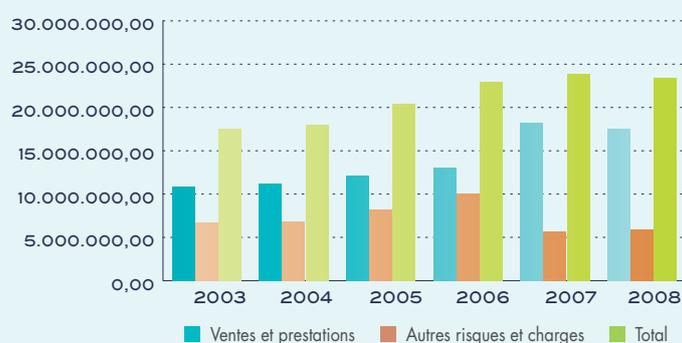
¹ Le montant de 2.800.000,00 € est ventilé comme suit: - 2.300.000,00 € provenant de la dotation générale; - 500.000,00 € provenant d'une dotation complémentaire.



3. COMPTE DE RESULTATS

3.1. LE COMPTE DE PRODUITS

PRODUITS EN €



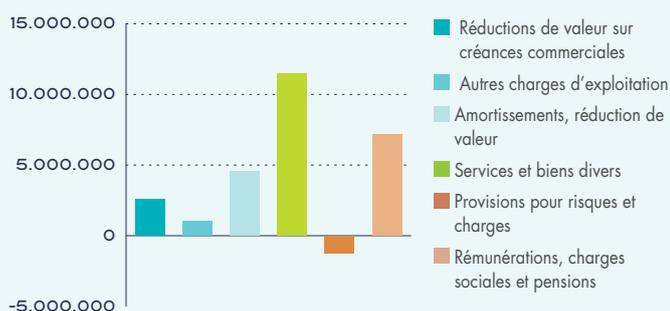
3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 17.448.272,86 € soit en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. La baisse du chiffre d'affaires est due principalement à la diminution des prises d'eau.

Par contre, le poste «Autres produits d'exploitation» est en augmentation étant donné que la part des subsides affectés à la voie d'eau est en augmentation (charges de personnels, frais de fonctionnement).

3.1.2. Les produits financiers restent stables par rapport à l'exercice précédent.

3.2. LE COMPTE DE CHARGES

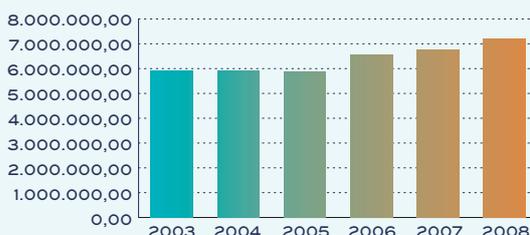
STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION 2008



3.2.1. Le poste «Services et biens divers» est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent suite à la réalisation des travaux de dragage (5.530.214,78 €) et de Carcoke (979.764,47 €) en 2008.

3.2.2. La masse salariale, qui atteint 7.181.478,63 € en ce compris les pensions, a augmenté de 420.228,93 € cela s'explique par une forte indexation des salaires et de l'engagement de personnel. Rappelons que ces engagements de personnel sont prévus et budgétairement couverts par le contrat de gestion.

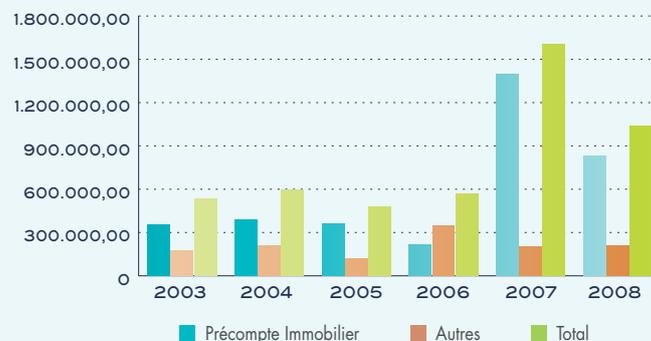
MASSE SALARIALE



3.2.3. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2. et dans l'introduction.

3.2.4. Les autres charges d'exploitation sont en diminution suite au non enrôlement de certains précomptes immobiliers.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION



3.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

EVOLUTION DU RÉSULTAT COURANT



On lira ci-dessus l'évolution du compte de résultat courant: il convient de rappeler que le contrat de gestion liant le Port à la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que le compte de résultat courant doit demeurer positif.

L'exercice se clôture avec un résultat positif de 27.890,22€.

En conséquence, il est proposé de prélever sur le bénéfice de l'exercice un montant de 1.394,51 € (5% du bénéfice à affecter) qui est affecté à la réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement. Le solde soit 26.495,71 € est affecté au bénéfice à reporter qui s'élève à 2.246.186,50 €.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 08 mai 2009.

Le Vice-président,
P. COENEN

La Présidente,
L. BOVY

Le Directeur général adjoint ff,
Ir. A. MOENS

Le Directeur général ff.,
Ch. HUYGENS

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2008 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 MAI 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS AVEC PARAGRAPHE EXPLICATIF

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 97.289.635,82 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 27.890,22 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle.



Port de Bruxelles
Haven van Brussel

Société de droit public

PLACE DES ARMATEURS 6
1000 BRUXELLES

T.V.A. (BE) 0249.268.719
RPM BRUXELLES

Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le montant des provisions pour autres risques et charges, estimées dans les comptes annuels à 12.780.000,00 EUR. Ces provisions ont été constituées en vue de couvrir plusieurs litiges en cours qui sont plus amplement décrits dans le rapport de gestion, mais dont l'issue est aujourd'hui incertaine.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

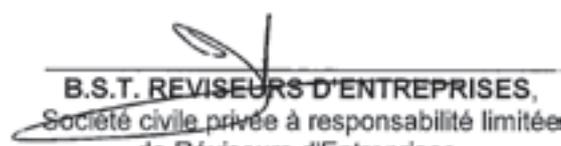
Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

*Fait à Bruxelles,
le 14 mai 2009.*


B.S.T. REVISEURS D'ENTREPRISES,
Société civile privée à responsabilité limitée
de Réviseurs d'Entreprises,
représentée par
Dirk SMETS.



PROPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE STATUER SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil d'administration a l'honneur de proposer à l'Assemblée générale de statuer sur les objets suivants :

1. Rapport du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultats du seizième exercice social (année 2008) ;
3. Affectation des résultats du seizième exercice social (année 2008) ;
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux Commissaires ;
5. Nomination des Commissaires aux comptes ;
6. Fixation du montant des émoluments dus au Président et au Vice-président, aux administrateurs et aux Commissaires ;
7. Remplacement d'un administrateur.

Arrêté en séance du 29 mai 2009

Présidente:	Laurence BOVY	F
Vice-Président	Piet COENEN	N
Administrateurs	Fatima ABID	F
	Mustafa AMRANI	F
	Abdallah BOUSTANI	F
	Frédéric CRICKX	F
	Khadija EL HAJJAJI	F
	Jan GYPERS	N
	Michel LEMAIRE	F
	Jean-Louis MAZY	F
	Didier NOLTINCX	F
	Arnaud PINXTEREN	F
	Kim STRAUVEN	N
	Gert VAN der EEKEN	N
	Johan VAN LOOY	N
	Jean-Paul VAN STEENBERGHE	N
Serge VILAIN	F	
Didier WAUTERS	F	

BILAN AU 31 DECEMBRE

2
0
0
8



BILAN AU 31 DECEMBRE

2
0
0
8



	2007	2008
ACTIFS IMMOBILISES (EN EUR)	66 443 526,02	77 713 957,67
II. Immobilisations incorporelles	47 647,32	57 261,52
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	57 751 101,95	55 585 220,91
B. Installations, machines & outillage	1 058 872,13	993 720,10
C. Mobilier et matériel roulant	462 424,94	401 015,73
E. Autres immobilisations corporelles	840 364,77	775 721,33
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	6 135 824,82	19 753 727,99
	66 248 588,61	77 509 406,06
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	146 025,83	146 025,83
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 264,26	1 264,26
	147 290,09	147 290,09
ACTIFS CIRCULANTS (EN EUR)	32 899 674,58	19 575 678,15
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	1 744 168,59	996 287,36
B. Autres créances	2 377 976,55	758 957,10
	4 122 145,14	1 755 244,46
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	563 807,25	500 000,00
IX. Valeurs disponibles	27 267 608,75	16 367 341,72
X. Comptes de régularisation	946 113,44	953 091,97
TOTAL DE L'ACTIF	99 343 200,60	97 289 635,82



	2007	2008
CAPITAUX PROPRES (EN EUR)	63 023 898,45	60 277 187,42
I. Capital		
A. Capital souscrit	2 276 612,12	2 276 612,12
B. Capital non appelé (-)	-3 377,67	-3 377,67
	2 273 234,45	2 273 234,45
II. Primes d'émission	893 188,00	893 188,00
III. Plus-values de réévaluation	10 417 803,57	10 417 803,57
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227 661,21	227 661,21
B. Réserves indisponibles	2 595 625,68	2 595 625,68
D. Réserves disponibles (*)	460 621,17	462 015,68
	3 283 908,06	3 285 302,57
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	2 219 690,79	2 246 186,50
VI. Subsidés en capital	43 936 073,58	41 161 472,33
PROVISIONS (EN EUR)	23 816 702,77	22 567 959,39
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien	14 723 022,19	9 787 959,39
D. Autres risques et charges	9 093 680,58	12 780 000,00
	23 816 702,77	22 567 959,39
DETTES (EN EUR)	12 502 599,38	14 444 489,01
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A.4. Etablissements de crédit	771 126,44	674 467,86
D. Autres dettes	0,00	0,00
	771 126,44	674 467,86
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2 704 390,59	96 658,58
C. Dettes commerciales	4 561 406,61	9 298 886,07
D. Acomptes reçus sur commandes	58 882,33	58 202,33
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E.1. Impôts	1 819 592,43	1 183 484,60
E.2. Rémunérations & charges sociales	717 412,93	737 446,86
F. Autres dettes	1 806 732,44	1 079 453,34
	11 668 417,33	12 454 131,78
X. Comptes de régularisation	63 055,61	1 315 889,37
TOTAL DU PASSIF	99 343 200,60	97 289 635,82

* Les réserves disponibles incluent une réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement à concurrence de 185.843,70 EUR et un fonds de réserve de 276.171,98 EUR.

COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE

2
0
0
8

CHARGES (EN EUR)		2007	2008
RESULTATS D'EXPLOITATION			
II. Coût des ventes et des prestations			
B. Services et biens divers		4 983 681,69	11 457 193,89
C. Rémunérations, charges sociales et pensions		6 761 249,70	7 181 478,63
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob.corporelles		4 536 431,88	4 582 723,60
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)		-44 469,70	261 155,68
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)		5 833 999,69	-1 248 743,38
G. Autres charges d'exploitation		1 601 666,56	1 036 227,19
		23 672 559,82	23 270 035,61
RESULTATS FINANCIERS			
V. Charges Financières			
A. Charges des dettes		86 009,58	49 497,66
C. Autres charges financières		17 562,49	0,17
		103 572,07	49 497,83
RESULTATS EXCEPTIONNELS			
VIII. Charges exceptionnelles			
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp		4 113,77	2 847,34
B. Réductions valeur sur immob financières			
		4 113,77	2 847,34
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
X. A. Impôts			
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER			
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		53 124,39	27 890,22
TOTAL DES CHARGES		23 833 370,05	23 350 271,00

PRODUITS (EN EUR)		2007	2008
RESULTATS D'EXPLOITATION			
I. Ventes et prestations			
A. Chiffre d'affaires		6 910 251,34	6 639 392,25
D. Autres produits d'exploitation		6 727 640,70	8 008 880,61
1. Subvention dragages		4 520 957,00	2 800 000,00
		18 158 849,04	17 448 272,86
RESULTATS FINANCIERS			
IV. Produits Financiers			
B. Produits des actifs circulants		927 441,60	1 042 437,99
C. Autres produits financiers			
1. Subsidés en capital		3 577 495,72	3 684 237,74
3. Dotation : emprunt (capital + intérêts)		1 168 082,20	1 166 484,53
4. Autres		1 501,49	150,15
		4 747 079,41	4 850 872,42
		5 674 521,01	5 893 310,41
RESULTATS EXCEPTIONNELS			
VII. Produits exceptionnels			
			8 687,73
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
X. B. Régularisations d'impôts et reprises provisions fiscales			
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER			
XIII Perte de l'exercice à affecter			
TOTAL DES CHARGES		23 833 370,05	23 350 271,00

ANNEXES AU BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS

AFFECTATION ET PRELEVEMENTS (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
A. Bénéfice à affecter	2 248	2 222
Perte à affecter (-)		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	28	53
Perte de l'exercice à affecter (-)		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	2 220	2 169
Perte reportée de l'exercice précédent (-)		
C. Affectation aux moyens propres		
2. À la réserve légale		
3. Aux autres réserves	-2	-3
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	-2 246	-2 219
2. Perte à reporter		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILIERS D'EURO)

	TERRAINS ET CONSTRUC- TIONS	INSTALLA- TIONS MACH. OUTILLAGE	MOBILIER ET MAT. ROULANT	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	IMMOB. EN COURS & ACPTES
A) Valeur d'acquisition					
au terme de l'exercice précédent :	124 921	3 015	2 295	1 293	6 136
mutations de l'exercice :					
- acquisitions, y compris la production immobilisée	584	51	85		15 098
- cessions et désaffectations			-111		
- transferts d'une rubrique à une autre	-8 935	-2	-3		-1 480
Au terme de l'exercice	116 570	3 064	2 266	1 293	19 754
b) Plus-values					
au terme de l'exercice précédent :					
mutations de l'exercice :					
- actées	10 415		3		
- acquises de tiers					
- annulées					
- transferts d'une rubrique à une autre					
Au terme de l'exercice	10 415		3		
c) Amortissements et réductions de valeurs					
au terme de l'exercice précédent :	67 170	1 957	1 833	453	
mutations de l'exercice :					
- actés	4 231	115	145	64	
- repris			-9		
- acquis. de tiers					
- annulés	-1	-1	-102		
- transferts d'une rubrique à une autre					
Au terme de l'exercice	71 400	2 071	1 867	517	
D) Valeur comptable nette au terme de l'exercice					
(a) + (b) - (c)	55 585	994	401	776	19 754
dont mobilier et matériel roulant					

ANNEXES AU BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN MILIERS D'EURO)

	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES ENTREPRISES
1. Participations, actions et parts			
a) Valeur d'acquisition	691		
b) Réductions de valeur	-545		
2. Créances			
a) Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			1
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
b) Valeur comptable nette au terme de l'exercice			1

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Actions et parts		
- valeur comptable augmentée du montant non appelé		
Titres à revenus fixes		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis		
- d'un mois au plus	500	0
- de plus d'un mois à un an au plus		
Autres placements de trésorerie:	0	564

VII. COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF) (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE
(ventillation des montants significatifs)	
Intérêts centralisation financière	953
Autres charges	0

VIII. ETAT DU CAPITAL

	MONTANTS EN MILLIER EUR	NOMBRE D'ACTIONS
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)		
- au terme de l'exercice précédent	2 277	
- modifications au cours de l'exercice		
- augmentation		
- au terme de l'exercice	2 277	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
- nominatives	2 277	1 833
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
- nominatives		1 833
- au porteur		
B. CAPITAL NON LIBERE (rubrique 101 du passif)	Montant non appelé	Montant appelé
Actionnaires redevables de libération		non versé
- Région de Bruxelles-Capitale	3	
TOTAL	3	



IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
- provisions pour gros entretien & grosses réparations	9 788
- autres	12 780

X. ETAT DES DETTES - DETTES (OU PARTIE DES DETTES) (EN MILIERS D'EURO)

	ECHÉANT DANS L'ANNÉE	AYANT + D'1 AN 5 ANS AU +	AYANT + DE 5 ANS À COURIR
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE			
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit	97	430	244
Dettes commerciales			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes			
TOTAL	97	430	244

B. DETTES GARANTIES	Les pouvoirs publics belges	Suretés réelles sur actifs
Dettes (ou partie des dettes) garanties par		
Dettes financières		
4. Etablissements de crédit	771	
Dettes commerciales		
Acomptes reçus sur commandes		
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Autres dettes		
TOTAL	771	

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Exercice
1. Impôts	
a) dettes fiscales échues	453
b) dettes fiscales non échues	730
c) dettes fiscales estimées	0
2. Rémunérations et charges sociales	
a) dettes échues envers l'O.N.S.S.	16
b) Autres dettes salariales et sociales	722

XI. COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF) (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE
- intérêts sur l'emprunt + charges à imputer	64
- subsides charges	1 252

ANNEXES AU BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION (EN MILIERS D'EURO SAUF C1)			
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
dont :			
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics		8 311	8 230
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE			
a) Nombre total à la date de clôture		141	131
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein		122,4	122,6
c) Nombre effectif d'heures prestées		178 710	190 668
C2. FRAIS DE PERSONNEL			
a) rémunérations et avantages sociaux directs		5350	5 174
b) cotisations patronales d'assurances sociales		1624	1 418
c) primes patronales pour assurances extra-légales			
d) autres frais de personnel		207	168
e) pensions			
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS			
Dotation (+), utilisations et reprises (-)			
D. REDUCTIONS DE VALEUR			
1) sur stocks et commandes en cours			
2) sur créances commerciales			
actées		335	55
reprises		-74	-99
E PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
constitution		7885	7 571
utilisations et reprises		-9133	-1 737
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
impôts et taxes relatifs à l'exploitation		1034	1 599
autres		3	2
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture		5	5
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein		5	5
Nombre effectif d'heures prestées		7 144	6 624
Frais pour l'entreprise		428	411
XIII. RESULTATS FINANCIERS (EN MILIERS D'EURO)			
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
- produits des actifs circulants			
- subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
subsidés en capital		4851	4 702
subsidés en intérêts			44
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTEES A L'ACTIF			
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS			
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES			
- rente ville de Bruxelles		0	16
- divers		0	1,0

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE	
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
s'ils sont importants		
- reprises de provisions		
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
si elles sont importantes		
- réductions de valeur sur immob corporelle		
- réductions de valeur sur immobilisation financière		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE	
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des personnes morales	0	

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
A. Taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte		
1. à l'entreprise (déductibles)	664	2 697
2. par l'entreprise	1486	3 849
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	1318	1 363
2. précompte mobilier		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN MILIERS D'EURO)

	EXERCICE	
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :		
Caisse des dépôts et consignations	18	
Caisse des dépôts et consignations CSC	1 619	
Garanties bancaires	1 295	
Engagement d'acquisition et de cession d'immobilisations		
Débiteurs pour engagements de cession	1 189	
Engagement de cession	1 189	

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

	EXERCICE	
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
aux administrateurs et gérants	75	

BILAN

S O C I A L



Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1, Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	CODES	1. TEMPS PLEIN (EXERCICE)	2. TEMPS PARTIEL (EXERCICE)	3. TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) (EXERCICE)	4. TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) (EXERCICE PRÉCÉDENT)
Nombre moyen de travailleurs	100	113,9	23,1	122,4 (ETP)	122,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	164 608	14 102	178 710 (T)	190 668 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	6 552 401	629 078	7 181 479 (T)	6 761 250 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	116	25	125,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	101	23	109,8
Contrat à durée déterminée	111	9		9
Contrat de remplacement	113	6	2	6,8
c. Par sexe				
Homme	120	83	14	88,7
Femme	121	33	11	36,9
d. Par catégorie professionnelle				
personnel de direction	130	6		6
Employés	131	66	17	72,5
Ouvriers	132	44	8	47,1

B. INTERIMAIRES ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

AU COURS DE L'EXERCICE	CODES	INTÉRIMAIRES
Nombre moyen	150	5
Nombre effectif d'heures prestées	151	7144
Frais pour l'entreprise (en euros)	152	427 998,56

II TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	14		14
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	6		6
Contrat à durée déterminée	211	8		8
Contrat de remplacement	213			
3. Par sexe et niveau d'études				
Homme				
Primaire	220	4		4
Secondaire	221	1		1
Supérieur non universitaire	222	4		4
Universitaire	223	2		2
Femme				
Primaire	230			
Secondaire	231	3		3
Supérieur non universitaire	232			
Universitaire	233			



B. SORTIES		CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice		305	4		4
2. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		310	2		2
Contrat à durée déterminée		311	1		1
Contrat de remplacement		313	1		1
3. Par sexe et niveau d'études					
Homme	Primaire	320	2		2
	Secondaire	321			
	Supérieur non universitaire	322			
	Universitaire	323			
Femme	Primaire	330			
	Secondaire	331	1		1
	Supérieur non universitaire	332			
	Universitaire	333	1		1
4. Par motif de fin de contrat					
Pension		340	1		1
Prépension		341			
Licenciement		342			
Autre motif		343	3		2

III MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

	CODES	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	AVANTAGE FINANCIER (EN EURO)
1. Mesures comportant un avantage financier				
1.8 Prépension conventionnelle à mi-temps		411	4	2
1.9 Interruption complète de carrière		412	1	0,5
1.10 Réd.des prest.de travail(pause-car mi-t)		413	3	1,2
2. Autres mesures				
2.1 Contrat de première expérience prof.		500	8	3,7
TOTAL DE L'EXERCICE				
TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT				

IV FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS

	CODES	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	NOMBRE D'HEURES	COÛT (EN EURO)
	580	78	5158	289 335
	581	30	1659	94 320



RÈGLES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

2. RÈGLES PARTICULIÈRES

Immobilisations corporelles

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2008 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant les normes en la matière (A.R. du 30/01/01). Ils consistent en un amortissement linéaire sans maintien d'une valeur résiduelle (c.à.d. avec maintien d'une valeur résiduelle de 0 %). Les amortissements pratiqués pendant l'exercice 2008 (Décision du Conseil d'Administration du 25/04/2003) le sont selon les taux suivants :

Ouvrages d'art	2%
Bâtiments administratifs	3%
Bâtiments et installations industriels	5%
Gros outillage	10%
Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, pont)	10%
Mobilier de bureau	10%
Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs, ..)	20%
Véhicules	20%
Matériel publicitaire et informatique	33%
Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tel.)	33%
Immobilisations incorporelles	33%

Immobilisations financières

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

- Créances en retard de six mois à un an : réduction de 25 %
- Créances en retard d'un an à un an et demi : réduction de 50 %
- Créances en retard de plus d'un an et demi : réduction de 100 %

Provisions

Pour les grands travaux périodiques de dragages, une provision est annuellement prélevée tenant compte de l'importance de la charge qui devra être supportée au cours des prochaines années.

En 2008, en plus de la dotation annuelle prévue par le contrat de gestion (2.300.000 EUR), une dotation complémentaire de 500.000 EUR a été octroyée au Port.

Pour les litiges dont l'issue est incertaine, des ajustements de provisions ont été opérées afin de couvrir ces risques à concurrence de 50 % de l'estimation du préjudice.

Des provisions pour charges ont été comptabilisées afin de couvrir certains frais à venir.

Comptes de régularisation

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

Garantie de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux de dragages effectués en 1993-94 et un remboursement à la Région Flamande. Elle nous les rembourse via la dotation annuelle..

Bilan social

Il convient, pour l'interprétation du bilan social, de noter que ce dernier concerne, conformément à la réglementation en la matière, le personnel contractuel et statutaire.



COMPOSITION DU CAPITAL

AU 31 DECEMBRE 2008

En EUR

EXERCICE 2008

CAPITAL SOUSCRIT

Région de Bruxelles-Capitale	1.321.614,22
Ville de Bruxelles	760.487,75
Brinfin S.A.	83.453,85
Molenbeek-Saint-Jean	30.565,27
Schaerbeek	20.748,69
Saint-Gilles	16.509,71
Anderlecht	14.873,61
Saint-Josse-Ten-Noode	12.493,83
Ixelles	11.279,16
Koekelberg	3.346,56
Etterbeek	1.239,47
	2.276.612,12

CAPITAL NON APPELE

3 ^{ème} complément souscrit par la Région de Bruxelles-Capitale (275.161,81 - 3.377,67 = 271.784,14)	-3.377,67
---	-----------

CAPITAL

2.273.234,45